



Préavis municipal N°6/2017 :

Aménagement d'un parking sur le site scolaire de Saint-Cierges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission nommée s'est réunie le 7 mars à Thierrens, en présence des municipaux, Mme Nathalie Jatton et M. Yves-Alain Bigler.

Le préavis présenté remplace le préavis 3/2017 qui a fait l'objet d'un renvoi lors du conseil du 9 février dernier.

Ces deux municipaux nous ont présenté en détail le projet décrit dans le préavis et ont répondu à toutes nos questions.

Ce préavis 6/2017 reprend le projet du préavis 3/2017 en y intégrant les compléments/modifications suivantes :

- Réalisation de 12 places deux-roues à l'angle de l'école
- Aménagement d'un cheminement piéton de 1.30 m de largeur entre le préau et les nouvelles places de stationnement
- Mise en place de 2 barrières de guidage aux extrémités des places
- Ajout d'un marquage teinté en limite des places, visant à réduire visuellement la largeur de route et ainsi la vitesse de circulation

Ces compléments induisent une augmentation des coûts de réalisation de 15'000.- en comparaison au chiffrage du préavis N°3.

Compte-tenu des explications fournies, la commission estime que le projet révisé présente un aménagement plus rationnel des surfaces à disposition aux environs immédiats du collège sans toutefois pouvoir être parfait compte-tenu des contraintes et de la configuration locale.

Notre commission note également le potentiel évoqué par la municipalité pour ajouter un maximum de 6 places dans le prolongement des places enseignants existantes en face de la grande salle, sur un terrain de tiers.

Conclusion :

A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis 6/2017 tel que présenté.

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil



Commune de Montanaire

Rapport de commission ad-hoc

Thierrens, le 7 mars 2017

~~Mireille Cudré-Mauroux~~

James Angeloz

Enguerrand Piot

Jean-Michel Reist

Samuel Aubert, rapporteur

Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil

Bureau communal

Case postale 80
conseil@montanaire.ch

1410 Thierrens